



COMMISSION DE
L'Océan Indien

GUIDE DE COMMUNICATION



CONTENUS ET OBJECTIFS

- 01 Conseils sur la communication**
- 02 Obligations des bénéficiaires envers la COI**
- 03 Comment présenter la COI, ses projets et ses bailleurs ?**
- 04 Utiliser correctement le logo de la COI, des projets et des bailleurs**
- 05 Conseils sur la prise de photos**



COMMISSION DE
L'Océan Indien

POURQUOI COMMUNIQUER ?

Maintenez vos parties prenantes informées et engagées.

RÉSEAUTAGE

La communication sur vos activités vous permet de développer et d'entretenir votre réseau professionnel. En partageant vos projets et vos réalisations, vous attirez l'attention de potentiels mentors et/ou collaborateurs, partenaires, médias...

INSPIRATION

Votre histoire et vos réalisations mais aussi vos défis surmontés peuvent inspirer d'autres personnes.

TRANSPARENCE

En partageant régulièrement l'avancée de vos projets, vous faites preuve de transparence et de responsabilité. Ce sont des principes clés de gestion efficace et judicieuse des financements alloués.

Où communiquer ?

Utilisez les réseaux sociaux à bonne escient



Développez votre relation avec la presse locale/régionale

Organisez des évènements et ne négligez pas la qualité des supports de communication.

Pensez à vous créer des cartes de visite.



Inclure la COI dans la communication

TOUT SUPPORT DE COMMUNICATION* CONTENANT UNE RÉFÉRENCE À LA COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN DOIT ÊTRE SOUMIS À VOTRE INTERLOCUTEUR AU SEIN DE LA COI AVANT SA PUBLICATION, AVEC UN PRÉAVIS MINIMUM DE 48H (JOURS OUVRÉS).
CETTE DÉMARCHE VISE À FACILITER LA POTENTIELLE DIFFUSION DES INFORMATIONS PAR NOS ÉQUIPES.

QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS ENVERS LA COI ?



PARTAGER LES INFORMATIONS RELATIVES À VOS ACTIVITÉS

- **Diffuser régulièrement des informations** à votre interlocuteur. Ceci permet à la COI de valoriser ses bénéficiaires et leurs activités auprès des bailleurs, des Etats membres, des institutions et du grand public.
Joindre autant que possible des photos d'illustration.

- **Inviter la COI aux évènements** réalisés en partie ou en totalité grâce au soutien de la COI.
La COI pourra éventuellement se faire représenter.



QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS ENVERS LA COI ?



ASSURER LA VISIBILITÉ DE LA COI DANS VOTRE COMMUNICATION

Le soutien de la COI et de son partenaire / bailleur sera mentionné dans l'ensemble des supports de communication (communiqué de presse, dossier de presse, affiche, discours, réseaux sociaux...).

DE MANIÈRE ÉCRITE

“ Cette activité est soutenue par la Commission de l'océan Indien dans le cadre de son projet [insérer le nom du projet], financé par [insérer le nom du/des bailleur(s)]. ”



CE VERBATIM POURRA ÉGALEMENT ÊTRE UTILISÉ POUR LES CITATIONS À L'ORAL (DISCOURS, VIDÉO...)

AVEC LA PRÉSENCE DES LOGOS

L'utilisation et le positionnement des logos à respecter sont expliqués à la slide 10

QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS ENVERS LA COI ?



ASSURER LA VISIBILITÉ DE LA COI DANS VOTRE COMMUNICATION

- Evoquer le soutien de la COI et de son bailleur dans vos supports de communication
 - Discours
 - Communiqué/dossier de presse
 - Article
 - ...



Comment parler de la COI ?

Slide 8 : **texte de présentation de la COI** à reprendre sur vos supports de communication.

SUR LES SUPPORTS ONLINE

Identifier la COI dans vos publications en ligne.
Voici les comptes à systématiquement identifier :

- 𝕏 X/Twitter : commission_coi
- Ⓕ Facebook : commissionoi
- LN LinkedIn : Commission de l'océan Indien (COI)
- IG Instagram : commission_oceanindien

Ces publications pourront être relayées par les réseaux sociaux de la COI.

! Il est expressément interdit de parler au nom de la COI et/ou de ses bailleurs. Il vous est demandé d'ajouter une clause de non-responsabilité vis-à-vis de la COI.

COMMENT PRÉSENTER LA COI ?

“ —

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation régionale de coopération composée de 5 Etats insulaires (Union des Comores, France (La Réunion), Madagascar, Maurice, Seychelles). Elle œuvre pour le développement durable de la région de Sud-Ouest de l'océan Indien, l'Indianocéanie.



Une présentation détaillée de la COI et ses projets, en français et en anglais est disponible dans le présent kit de communication.



ÉCRITURES À RESPECTER*

Commission de l'océan Indien

“COI” et “IOC” sont les seuls acronymes autorisés



ÉCRITURES REFUSÉES

Commission de l'océan **indien**

Commission de l'**Océan** Indien

Commission de l'**OI**

Commission **OI**

Etc.

PRODUCTION D'OUTILS PROMOTIONNELS

- Vous pourriez être amenés à confectionner des goodies afin de promouvoir vos initiatives et renforcer votre présence sur le terrain.
- Les goodies représentent un excellent moyen d'accroître votre visibilité et de diffuser différemment votre message.
- Les goodies réalisés grâce au soutien financier de la COI doivent obligatoirement arborer les logos de la COI et du bailleur, dans le respect de l'ordre de placement des logos cité à la slide 10. Cependant, le logo du projet de la COI n'est pas nécessaire dans le cas d'un goodies de petite dimension.
(Exemple : clé USB)
Si vous rencontrez des difficultés particulières, veuillez contacter la COI.



FAIRE BON USAGE DES LOGOS

LOGOS DE LA COI



COMMISSION
DE
L'OCÉAN INDIEN



COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN



INDIAN OCEAN
COMMISSION



INDIAN OCEAN
COMMISSION

Les logos de la COI haute définition seront disponibles dans le kit de communication. Les versions blanches et noires sont également existantes et seront à privilégier sur les fonds colorés.

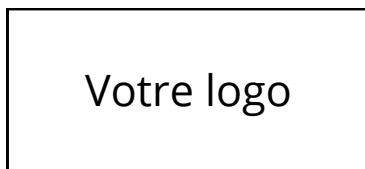


L'utilisation du texte seul et/ou du pictogramme seul ne sont pas autorisés.



COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN

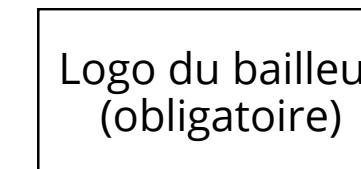
COMMENT DOIS-JE POSITIONNER LES LOGOS ?



COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN



Logo du
projet de la COI



Logo du bailleur
(obligatoire)



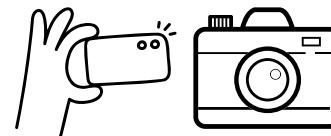
Les logos de la COI et du bailleur doivent être à un niveau de visibilité égale par rapport aux autres logos présents.

PHOTOGRAPHIES/VIDÉOGRAPHIES

Les photos sont un excellent moyen de rendre compte de l'avancée de vos projets, de manière impactante. Pensez alors à **immortaliser les temps forts de vos projets** par des photos et/ou des vidéos.

Nous vous invitons à **transmettre régulièrement des photos (pré-sélectionnées par vos soins) à votre interlocuteur**. Ces photos pourront être relayées par le service communication et/ou le bailleur du projet.

Chaque personne présente doit avoir expressément cédé son droit à l'image avant toute diffusion. Retrouvez un modèle d'attestation de droits à l'image dans le kit de communication



CONSEILS SUR LA PRISE D'IMAGES

- Haute définition
- Privilégier le format horizontal
- Correctement cadrer le sujet principal de la photo
- Légender les photos
- Favoriser le partage d'images
 - positives
 - sur le terrain
 - montrant du monde en action



La COI aura un droit d'utilisation illimitée des images prises dans le cadre du projet subventionné. La COI indiquera, le cas échéant, les droits d'auteur

RESTONS EN CONTACT



Téléphone

+230 402 6100



Site internet

www.commissionoceanindien.org



Adresse

Blue Tower, 3ème étage
Ebène, Maurice

Nous restons joignable par email à
l'adresse suivante :

communication@coi-ioc.org



COMMISSION DE
L'Océan Indien